



## Réunion NOREVIE -LOCATAIRES du 13 sept 2017

Une réunion extraordinaire de Locataires des résidences BOURSEUL & GUERIN s'est tenue au LCR Bourseul le mercredi 13 septembre 2017 à 18h à la demande de NOREVIE.

Etaient présents : Mmes MARTIN, RYCKEWAERT, DESRUMAUX - MM. DAUSQUE, CAUDRON, EDART, DETRAIT, LENOIR, HAUDEGON, CHARLET.

M. FLAHAUT représentait l'association ASL-CGL Bourseul-Guérin.

Malgré une information tardive, une vingtaine d'habitants concernés était présente.

Mme MARTIN, Secrétaire Générale de NOREVIE, a ouvert la séance en soulignant que ses collaborateurs étaient venus en nombre et que la réunion se tient en réponse à la Pétition qui a été remise à M. BRENOT, DG NOREVIE, le 5 septembre 2017.

M. CAUDRON, Directeur du Patrimoine, fait le rappel des évènements qui ont contribué à la dégradation des conditions de vie des locataires. La cause des coupures a été très difficile à trouver. Diverses pistes ont été suivies pour finalement aboutir au constat d'une insuffisance de puissance du compteur, donc du ressort d'ENEDIS (ex ERDF). Des démarches auprès des Directions a permis de limiter le délai de réparation. Un tarif jaune a été appliqué, plus cher, mais plus adapté.

Pour M. CAUDRON, l'épisode est officiellement terminé. Il n'y a plus de coupure. Les dernières coupures de TNT sont dues au changement des amplis d'antenne dégradés par les coupures intempestives.

M. FLAHAUT considère que le préjudice subit réclame un dédommagement.

Pour M. CAUDRON, NOREVIE n'est pas responsable car c'est ENEDIS (ex ERDF) qui impose les délais et NOREVIE s'est efforcé de les réduire par diverses démarches auprès des Directions. Toutefois la porte n'est pas fermée pour un geste commercial en direction des locataires mais sous une forme collective. Mme MARTIN va en référer au DG, M. BRENOT.

Par contre les arrêts consécutifs aux travaux de réhabilitation des ascenseurs feront l'objet d'une remise aux locataires concernés.

NOREVIE mise sur la réhabilitation pour faire disparaître une partie des causes de ces coupures et l'installation électrique fera l'objet de travaux importants à l'extérieur et à l'intérieur des logements (répartition des prises).

Les chaudières seront raccordées au logement.

La TNT sera diffusée par des antennes réparties par bâtiment. Le réseau de câbles souterrains sera abandonné.

M. EDART responsable du projet de réhabilitation, est revenu sur les grandes lignes du projet de réhabilitation.

Le poids de l'environnement dans les difficultés semble aujourd'hui être partagée par NOREVIE : tel que l'envahissement des arbres, le stockage des déchets, squats et intrusions (une certaine forme de résidentialisation pourrait être étudiée comme la réduction de certains accès).

Les accès pompiers devraient être remis aux normes ainsi que les services et déménagements. Tous ces points font intervenir divers partenaires et services (Ville, CAD) d'où les lenteurs du dossier.

A la demande de P. FLAHAUT, M. EDART a précisé qu'une clarification sera bien faite entre ce que la loi permet de récupérer au locataire et ce qui est à la charge du propriétaire.

En ce qui concerne les travaux d'isolation intérieure ou extérieure en vue d'économie d'énergie, la loi prévoit une participation des locataires assortie d'une obligation de résultat pour le bailleur.

En conclusion : Grâce à la mobilisation des locataires, NOREVIE est venu s'expliquer avec eux. Ceux qui sont venus pour plaider leur cause ont obtenu des réponses ou des informations. Les causes du sinistre sont identifiées mais chacun s'exonère de ses responsabilités vis-à-vis des locataires. Après les difficultés du bâtiment Chappe en 2015, la piste de la puissance prévue dans le contrat EDF aurait dû être privilégiée.

Pourquoi la demande d'un dédommagement est légitime ?

Parce que les perturbations ont duré anormalement longtemps soit 4 mois.

Parce qu'on comprend mal comment un tarif plus bas donc avec une puissance plus basse a été appliqué sans qu'une étude sérieuse de consommation ait été faite.

Il semble que les besoins aient été sous-estimés ou superficiellement évalués. ENEDIS (ERDF) s'est contentée de vendre du courant sans se soucier de la qualité du service. Comment admettre qu'avec les nouvelles technologies on ne puisse pas faire une étude préalable pour calculer la puissance nécessaire pour un immeuble de 130 logement ?

NOREVIE n'a pas tenu compte de l'épisode Chappe après le changement de compteur suite au sinistre du jeudi 3 septembre 2015. Le nouveau compteur été déclaré inadapté après de nombreuses coupures et blocages dans les ascenseurs. Aujourd'hui c'est la même incurie qui se répète mais pendant 4 mois et les locataires doivent subir sans broncher comme si c'était la faute à pas de chance.

Il est concevable qu'un dédommagement individuel soit relativement compliqué à mettre en place sans générer des contestations. Le principe d'un dédommagement collectif semble plus accessible. Mais à quelle hauteur sera-t-il ?

On peut compter sur nous pour relancer le débat si nécessaire.

**Incitez vos amis à s'inscrire pour cette circulaire d'information : [contact@lacgl59.fr](mailto:contact@lacgl59.fr)**